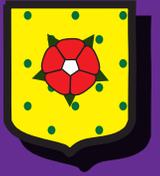




LA GAZETTE SAILLACOISE n° 5



Bulletin d'informations communales 2019



SOMMAIRE

Le Mot du Maire.....	2
Fiscalité - Budget	3
Travaux.....	4
Midi Corrèzien.....	5
Bellovic.....	9
SIRTOM.....	10
RPI.....	12
Les Quatre Demoiselles.....	13
Saillac Animation.....	14
Associations.....	17
Saillacois.....	18
Informations diverses.....	19
Rétrospective 2018.....	21
Jeux et Agenda.....	23

Bulletin municipal : Mairie de Saillac

Conception :

Olivier, Claire, Anne, Sylvain, Natacha, Valérie

Tél répondeur : 05 55 25 41 37

Fax : 05 55 84 30 42

commune.saillac19@orange.fr

www.saillac.fr

Chers Saillacoises et Saillacois,

Très chers concitoyens, en introduction, je voudrais m'adresser d'entrée aux forces vives de notre village qui animent et véhiculent une bien belle image de Saillac par les nombreuses festivités qui s'y déroulent, le tout dans une ambiance chaleureuse, donnant un rayonnement exemplaire à notre « Midi Corrèzien ».

Malgré la stabilité démographique et l'arrivée de nouveaux habitants, aujourd'hui, nos territoires ruraux sont régulièrement remis en cause. Mais nous ne cesserons pas de les défendre "corps et âme" pour les faire perdurer.

Tout d'abord l'existence de notre école est remise en question. Eh bien non ! Nous tiendrons ! En cette année 2018, 27 enfants y sont scolarisés. De plus, la rentrée 2019 verra un accueil des petites et moyennes sections sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Il en est de même pour la mairie et ses services au public. Non ! Nous résisterons ! Il y va de notre Bon Vivre ! Nous ne demandons pas un traitement de faveur, juste le respect et la même courtoisie qu'à l'égard des villes.

Alors bien sûr, cela devient difficile... Aujourd'hui, nous venons de transférer quelques compétences au Midi Corrèzien regroupant 34 Communes. Nous consentons bien sûr à mutualiser si l'économie s'en ressent. Or il faut aussi compenser par un transfert de fonds. Nous avons en 2004 lors de la création d'un fonds de compensation 11 507 € reversés, liés à la Taxe Professionnelle perçue à cette époque. Demain, c'est-à-dire au budget 2019, nous n'aurons plus que 2 325 € ! A quand la fusion de communes ?!?!

Aïe ! Ouille ! Comment allons-nous faire pour équilibrer nos comptes ?? Je n'évoque même pas la baisse des dotations de 2014 à 2017 qui nous prive de 4 500 € !

Alors si je compte bien : il nous manquera en 2019, 9 632 € + 4 500 € au minima de contributions pour équilibrer notre budget. Comment est-ce possible, dans ces conditions, de mener à bien et sereinement une gestion communale ? Et surtout, que nous réserve la suite ? Qu'en est-il de la compensation de la taxe d'habitation et du maintien des dotations de l'Etat ?! Pas de bons présages en vue.

Alors on fait des économies, on serre la ceinture, déjà au dernier maillon, avec une justesse fragile et pourtant sans excès, ni programmes démesurés.....

Ainsi les investissements pour l'année 2019 seront obligatoirement sobres. Quelques projets vont tout de même se concrétiser :

*Dénomination et adressage des voies communales (10 920 €) grâce à l'obtention d'aides de l'Etat et du Conseil Départemental de la Corrèze,

*Remplacement du tableau numérique avec vidéo à l'école (3 200 €) si obtention des aides à hauteur de 70 %,

* Sous-titrage de la muséographie du Musée de la Noix (2 600 €) si obtention des aides à hauteur de 50 %,

* Réfection de la voirie « la Rue » qui a été intégrée dans la voirie communautaire sur deux exercices 2019 et 2020 si obtention d'aides à hauteur de 40%.

J'arrête là la partie sombre de mon discours. Fort heureusement la vie est belle à Saillac avec son cadre idyllique et des habitants et élus bien dans leur peau, engagés à la bonne destinée de leur petit village qui le vaut bien.

La démographie communale se porte bien (55 habitants en plus en 20 ans). Quelques nouveaux habitants nous rejoignent avec des projets à la taille de la commune, une école rayonnante, un musée qui commence à prendre son envol, un engouement associatif très dynamique. Donc pas question de se laisser faire ! Nous restons donc plus que jamais mobilisés pour continuer ensemble ce si beau et long chemin, même si, parfois, il est rempli d'embûches.

Ce chemin passe aussi par le projet d'aménagement du territoire d'intérêt général qu'est le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) dont vous pourrez lire les détails dans notre Gazette.

Je ne manque pas aussi de rappeler que l'année 2018 a été placée sous le signe de la mémoire. Un hommage solennel a été rendu aux "Morts pour la France" à travers la célébration du centenaire de la fin de la Grande Guerre par de nombreux gestes symboliques dont la volée de cloche et le recueillement devant notre monument aux morts.

Un dernier mot sur le conflit perdurant : les Gilets Jaunes. Celui-ci me semble fondé pour une partie de ses revendications, mais en aucun cas acceptable dans la façon dont il est mené avec des casses et détériorations préjudiciables, dont les coûts seront imputés aux contribuables que nous sommes tous. Alors d'accord pour améliorer la situation et revendiquer la cause de nos citoyens, mais dans le calme et la sérénité. L'Etat doit prendre en compte la mesure du malaise qui va en s'aggravant. Il en va de sa responsabilité.

Pour finir : un mot de sincères remerciements aux élus et employés communaux qui m'accompagnent avec toujours autant d'engagement.

Recevez donc mes salutations cordiales et dévouées.

Très sincèrement,
Olivier Laporte

J'❤️
SAILLAC



Tarifs communaux 2019

Assainissement :

- Forfait Annuel : 90 € HT
- Taxe prix au m³ : 1,15 € HT
- Taxe de raccordement : 300 € HT

Repas Cantine : 3,15 € le repas

Concession Cimetière cinquantenaire : 70 € le m²
Cases columbarium, concession cinquantenaire : 620 €

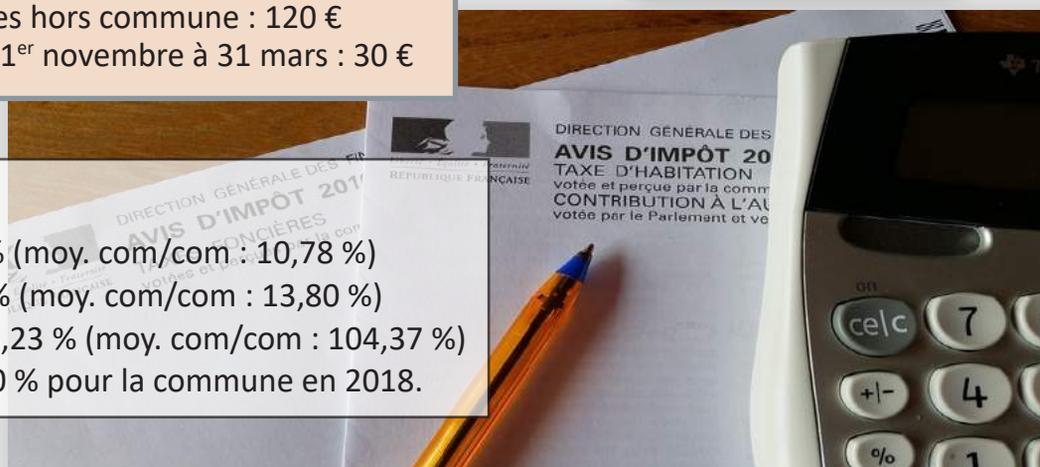
Location Salle polyvalente :

- Personnes domiciliées sur la commune : 40 €
- Personnes domiciliées hors commune : 120 €
- Forfait chauffage du 1^{er} novembre à 31 mars : 30 €



Impôts et taxes 2019

Taxe d'habitation : 7,80 % (moy. com/com : 10,78 %)
Taxe foncier bâti : 10,36 % (moy. com/com : 13,80 %)
Taxe foncier non-bâti : 96,23 % (moy. com/com : 104,37 %)
Ordures ménagères : 5,30 % pour la commune en 2018.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement			
167 580,23 €		187 241,71 €	
Achats et biens	63 780,84 €	Atténuation de charges	504,35 €
Charges de personnel	59 613,50 €	Produits de services	22 524,72 €
Autres charges gestion courante	19 427,52 €	Impôts et taxes	70 964,93 €
Charges financières (intérêts)	6 120,66 €	Dotations Etat / Départ	44 681,77 €
Amortissement	8 637,61 €	Revenus des immeubles	14 912,18 €
Subv assainissement	10 000,00 €	Produits exceptionnels	421,97 €
		Résultat 2017	33 231,79 €
Investissement			
281 588,42 €		286 237,33 €	
Logiciel	816,72 €	Subv éq.	36 057,10 €
Musée (com/com)	50 000,00 €	Subventions musée de la noix	70 793,39 €
Dépense d'équipement	10 804,94 €		109 115,91 €
Voirie	42 141,34 €	Prêt relais 2 ans	60 000,00 €
Musée (subv)	156 012,43 €	Dotations	1 218,32 €
Emprunt	17 822,67 €	Restitution caution	90,00 €
Caution Carte Bancaire	90,00 €		325,00 €
Musée (Op. ordre)	3 900,32 €	Amortissement	8 637,61 €



Comme beaucoup de communes, Saillac voit son budget de plus en plus resserré :

- fin des dotations parlementaires depuis janvier 2018,
- baisse des dotations de 4 500 € entre 2014 et 2017,
- avec le transfert des compétences de la commune à la communauté de communes, d'abord aux Villages du Midi Corrèzien, puis aujourd'hui au Midi Corrèzien et donc le transfert des fonds de compensation, Saillac a perdu près de 9 000 € entre 2004 (taxe professionnelle : 11 507 €) et 2019 (compensation de la communauté de communes : 2 325 €)



Programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics (plan AD'Ap ERP, obligation de l'Etat) :



Après les WC publics du bourg et ceux de la salle polyvalente et l'aménagement de deux places PMR (Personne à Mobilité Réduite) au niveau de la salle et du Musée de la Noix, c'est au tour de l'école de se mettre en conformité avec une rampe d'accès réalisée l'été dernier. Ce fut l'occasion par là même de créer une issue de secours avec barre anti-panique, absente de cette construction des années 50, et ainsi répondre à deux points de sécurité importants de la structure.

Deux arrêts de bus ont été également matérialisés devant l'école pour assurer la sécurité des enfants.

La dernière mise en conformité, à ce jour la plus problématique techniquement et financièrement, reste la cantine. En effet, se présentent trois options de mise aux normes plus ou moins onéreuses pour la collectivité. L'avenir plutôt réservé pour les écoles en milieu rural, résultante d'une volonté de rationalisation de l'Etat, n'incitent pas les collectivités, qui connaissent par ailleurs des baisses de dotations, à investir dans des équipements qui pourraient se révéler par la suite difficilement reconvertibles. Nous en saurons plus en 2019 et 2020.

La voie communale Chantegril / PuyGauthier fait peau neuve.

Eurovia a réalisé un revêtement en enrobé sur cette route très endommagée, grâce à une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze et à un budget bien ajusté dans le programme d'investissement communale.

Reste à faire valider auprès des riverains un élagage avéré sur la partie la Deymie/Chantegril pour la longévité de cette voie.



Musée - La Commune a investi dans une pergola pour améliorer le confort des visiteurs du musée des Quatre Demoiselles par grand soleil ou sous petites ondées. Un grand merci à notre adjoint Sylvain Albert pour la mise en place de l'ossature bois.

TRAVAUX PROJÉTÉS SUR 2019

Programme Voirie - Réfection de la voie de "La Rue" intégrée à la voirie communautaire Midi Corrèzien pour 2019 et 2020 en 2 tranches.

Musée - Sous-titrage en anglais de la vidéo de la salle voûtée : 2 600 € et aménagement du parking dans la noyeraie pour l'accueil des visiteurs et notam-

Ecole - Renouvellement TBI (Tableau Blanc Interactif) en 2019 : 3 200 €.

Dénomination et adressage des voies communales - 10 920 €, aides de l'Etat et du Conseil Départemental de la Corrèze.

Nouvel adressage des voies communales.

Le maire et son conseil municipal ont décidé d'engager une démarche de dénomination et numérotation des voies de notre commune.

Cette démarche est initiée suite au constat d'une mauvaise qualité de l'adresse (homonymie, numéros manquants, nom de voies absentes) qui complique votre localisation pour différents organismes de secours et de services.

Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est nécessaire de disposer d'une adresse permettant une géolocalisation précise. Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit.



Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour notre commune est une condition d'égalité entre les citoyens.

A l'issue de cette démarche, votre adresse sera modifiée. Dans les prochaines semaines, vous recevrez un courrier vous conviant à une réunion d'informations sur ce nouvel adressage et votre nouvelle adresse.



Avec le transfert des compétences des communes et de celles des anciennes intercommunalités au Midi Corrèzien, la Communauté de Communes mènent plusieurs projets en matière d'économie, de tourisme, d'urbanisme et d'actions sociales.

Economie, la Communauté de communes Midi Corrèzien porte 2 projets:

1. La Maison de santé pluridisciplinaire à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE :

La construction du bâtiment de 402 m² va se réaliser sur un terrain acheté par la Communauté de Communes. Située Rue Monbrial face au siège de la Communauté de communes, cette opération, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études TERTIO SCP d'Architecture LANGEAU VIGNAL SOUFFRON de CORREZE, s'élève à un montant de 1 000 000.00 € HT.

Les travaux seront financés par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Europe à hauteur de 650 557,83 €.

Du retard a été pris dans le démarrage de l'opération en raison de recherches archéologiques complémentaires, mais ils commenceront prochainement pour une livraison fin 2019.

La maison de santé va lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de professionnels de santé. A ce titre, de nombreux professionnels ont déjà sollicité la Communauté de communes (médecins, psychologue, diététicienne, ostéopathe...). L'association de professionnels de santé qui gèrera cette maison de santé recherche encore activement deux médecins.

2-L'aménagement numérique avec le projet 100% fibre en 2021.

La Communauté de Communes s'est inscrite dans le projet 100% fibre 2021 lancé par le Département de la Corrèze. Pour cela, elle adhère au syndicat mixte DORSAL qui a pour objet l'aménagement numérique de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne et qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. DORSAL a déjà commencé les travaux qui doivent permettre de réduire la "fracture numérique" et améliorer l'attractivité du Midi corrézien et la compétitivité de ses entreprises. La Communauté de communes participe financièrement au déploiement du réseau fibre optique sur son territoire à hauteur de 2 271 353,00 €.

Deux élus communautaires représentent la communauté de communes au syndicat mixte DORSAL : M. Jean-Michel MONTEIL et M. Alain SIMONET.

Tourisme, la Communauté de communes travaille sur 2 opérations :

1-Lancement d'une étude stratégique sur la gestion du Camping "La Valane" à COLLONGES-LA-ROUGE

Elle est confiée au bureau d'études parisien MLV Conseil : la collectivité a souhaité vérifier les opportunités de développement et de requalification de cet équipement. Cette étude d'un montant de 13 000 € HT sera financée par la Région Nouvelle Aquitaine pour 6 500 € et le Département de la Corrèze pour 3 000 €. Cet été, deux scénarios d'évolution ont été présentés au comité de pilotage puis aux élus communautaires. Un projet technique, des préconisations fonctionnelles et des études économiques ont été proposés début décembre afin que les élus puissent se prononcer sur le développement et la future gestion de ces installations touristiques.

2-Lancement d'une étude pour la construction du nouveau musée Néandertal à la Chapelle-aux-Saints.

La Communauté de communes poursuit le projet jusqu'à la présentation de l'avant-projet définitif par le cabinet toulousain W-Architectures. Une étude financière quant à son futur fonctionnement est menée en concertation avec le Département de la Corrèze de même que l'étude pour le portage juridique ; ces études détermineront la faisabilité de ce projet dont la phase opérationnelle ne sera pas portée par la Communauté de Communes.

Des tables d'orientation virtuelles sur le "Midi Corrézien".

Les touristes et randonneurs sont de plus en plus nombreux à utiliser les nouvelles technologies via leurs smartphones.

Pour répondre à cette tendance, la communauté de communes Midi corrézien a fait appel à la société corrézienne " Arinsight " pour créer 7 tables d'orientation virtuelles valorisant 6 points de vue remarquables et emblématiques du territoire en réalité augmentée.

La réalité augmentée permet d'intégrer des contenus multimédia sur une image réelle et d'enrichir la perception que l'on se fait du monde réel par l'ajout d'éléments fictifs. Les points de vue valorisés sont la Cafouillère à Puy d'Arnac, La Brauge à Saint Bazile de Meysac, La Rue sur Saillac et Ligneyrac, le bourg à Queyssac les Vignes, les embruns à Altillac et le Puy de Pauliac à Aubazine.

Équipé de votre Smartphone et de l'application gratuite téléchargeable sur Apple store ou Google play, balayez le paysage avec le téléphone. Des points géolocalisés apparaissent et signalent le patrimoine naturel ou bâti ainsi valorisé. Des panneaux sur les sites concernés indiquent la présence des tables d'orientation.

Aménagement de l'espace

1. Le PLUi

Les élus communautaires ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) unique par délibération du 20 décembre 2017. Il s'agit d'élaborer un document d'urbanisme opérationnel, à l'échelle d'une intercommunalité, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Autrement formulé, celui-ci a pour ambition de prévoir et organiser l'avenir du territoire en matière de développement de l'habitat, des modes de déplacements, des activités économiques, etc. dans le respect de son environnement et de son caractère agricole (à ce titre, à l'amont du PLUi a été élaboré un pré-diagnostic agricole).

Le groupement DEJANTE VRD, Construction Sud Ouest (mandataire) - SOL et CITE - Regards Croisés - Rural Concept a été retenu pour mener cette opération d'un montant de 302 795,00 € HT qui se déroulera sur 3 ans.

La réussite de l'élaboration du PLUi réside dans l'échange et le dialogue. Des temps de rencontres avec la population sont donc prévus, notamment sous la forme de réunions publiques.

La réunion de lancement a eu lieu le 17 janvier 2019 en présence de l'équipe mandatée par la Communauté de Communes et les maires des 34 communes. Elle a permis de présenter la procédure d'élaboration du PLUi, son déroulement, avec également un phasage des étapes à accomplir pour mener à bien ce projet.

Il s'agit dans la première étape de dresser le portrait du territoire de la Communauté de Communes Midi Corrézien à travers la réalisation d'un diagnostic. L'ensemble des communes sont donc sollicitées au cours du printemps 2019 pour des échanges et des visites de terrain avec l'équipe d'études. A ce titre, la visite de Saillac a eu lieu le 19 mars. Ces réunions permettent d'intégrer les particularités de chaque territoire et d'appréhender les enjeux de chaque commune. Des réunions thématiques (environnement, paysage, économie, etc) sont également prévues afin de faire ressortir les premiers résultats et les différents enjeux territoriaux. Des réunions publiques de présentation et d'échanges seront fixées d'ici la fin d'année.

Réunion de lancement du PLUi
Le Pescher, janvier 2019



LE PLUi du MIDI CORRÉZIEN : la participation des habitants est souhaitée.

Le document d'urbanisme (PLUi) de la Communauté de Communes est conçu comme l'outil de concertation des 34 communes du Midi Corrèzien.

Cette concertation prévoit plusieurs modes de participation pour la population.

Tout d'abord, les documents validés tout au long de l'étude seront consultables à la Communauté de Communes et dans les mairies.

Des registres sont disponibles en mairie pour recenser les réflexions et les interrogations des habitants et des réunions publiques seront programmées pour permettre à la population de s'exprimer en parfaite liberté. Tout cela fera l'objet d'une analyse sérieuse.

Enfin, une enquête publique clôturera la procédure, avant l'approbation définitive du PLUi. Elle visera à répondre plus formellement aux demandes exprimées et devrait avoir lieu à l'horizon 2021, selon le bon avancement des travaux.

Réunion des secrétaires de mairie et de la communauté de communes le 21 février 2019 à Lostanges pour présenter les modalités de concertation auprès de la population.



Vous pouvez d'ores et déjà vous informer sur le projet et faire part de vos observations ou propositions à la mairie. Des registres sont à votre disposition, et ce durant l'ensemble de la phase d'étude prévue jusqu'en 2021.

2. Autres actions d'aménagement du territoire

Les travaux de voirie se sont achevés sur la commune de Lanteuil : élargissement de l'emprise de la chaussée avec mise en place de poutres de rives, reprofilage et réalisation d'un enduit bicouche à partir de la RD921 vers Puy Lamouche. Montant de cette opération : 26 595,71 € HT.

Les chemins de randonnées - GR de Pays Midi Corrèzien : sentier d'itinérance, d'une longueur de 115 kms qui relie les villages classés de Curemonte, Collonges-la-Rouge et Turenne

La création d'une base VTT. Deux sites d'accueil seront aménagés : le camping de la Valane à Collonges ainsi que le pôle de loisirs à Altillac. A partir de ces sites, de nombreux circuits seront proposés aux vététistes, avec un balisage spécifique.

Elus et techniciens planchent sur l'urbanisation

Les élus, secrétaires de mairie et techniciens de la communauté de communes Midi-Corrèzien se sont retrouvés à Altillac pour une journée technique sur l'urbanisme. Organisée par le CAUE de la Corrèze (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) autour de Justine Laviaille chargée de mission PLUi et Sandra Nicolle du CAUE Corrèze. Cette rencontre a donné à chacun des participants des arguments pour orienter, le plus tôt possible, les porteurs de projet vers des choix compatibles avec le cadre de vie dans lequel ce projet va s'insérer.

Chacun a pu mesurer les enjeux concernant l'instruction d'un permis de construire à travers des exercices et un temps d'atelier autour de maquettes. A partir d'un exemple concret en prenant en compte les critères de pente, de paysage, du bâti existant, les réseaux, chaque groupe a pu proposer le meilleur projet d'implantation d'une maison individuelle et d'aménagement du terrain sur une parcelle donnée.



Enfance et jeunesse

Le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) Midi Corrézien est un lieu ressource destiné aux parents de jeunes enfants et aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, garde d'enfant à domicile...). Ces missions sont :

- accompagner les familles du territoire dans la recherche d'un mode de garde,
- animer un lieu où les professionnels de l'accueil individuel, les parents et les enfants se rencontrent dans un espace de convivialité et de vie sociale,
- informer les parents et les professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail.

Le RAPE Midi Corrézien organise deux ateliers collectifs par semaine :

- A Meyssac, le mardi de 9h à 11h30 dans les locaux de l'Accueil de Loisirs.
- A Lanteuil, le vendredi de 9h à 11h30 à la salle Joseph Corrèze.

Ces ateliers sont proposés aux jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagnés des assistantes maternelles, des gardes d'enfants à domicile et des parents. Les ateliers sont pensés comme espace d'éveil et de socialisation de l'enfant et comme lieu d'échanges pour les adultes. Jeanne Augier, l'animatrice Educatrice de Jeunes Enfants, vous accueille sur des temps de jeux libre, d'ateliers d'éveil et de créativité (peinture, argile, psychomotricité...). Sept séances d'éveil musical avec une intervenante musicienne sont prévues sur cette année scolaire.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter l'animatrice du Relais Accueil Petite Enfance au 05 55 84 62 70 ou au 06 49 53 07 02 ou par courriel : rape@midicorrezien.com

Le service portage de repas à domicile

Ce service dépend du CIAS Midi Corrézien (Centre Intercommunal d'Action Sociale), établissement public créé par la Communauté de Communes Midi Corrézien pour gérer la compétence action sociale au travers de 3 services :

- Service Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA)
- Service de Repas à Domicile
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Sur le territoire communautaire, des réseaux de proximité sont maintenus sur Beaulieu Sur Dordogne, Beynat et Meyssac où l'ICA et le SSIAD sont présents quotidiennement.

Le service Repas à Domicile vous propose à compter du 1er janvier 2019 des journées alimentaires. Ces dernières sont cuisinées par l'EHPAD de Meyssac.

La livraison s'effectue en liaison froide à votre domicile.

Les journées alimentaires sont composées d'un repas pour le midi et d'un repas pour le soir.

Le portage de repas n'est pas qu'une simple livraison, c'est avant tout une présence, un sourire, un moment de convivialité et de dialogue.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter les agents de l'ICA au 05 55 84 05 05 ou par mail : ica@midicorrezien.com.

Depuis le mois de janvier 2019, les menus sont consultables sur le site internet de la communauté de communes.

Pour information vous pouvez trouver également toutes les informations et services proposés par le CIAS Midi Corrézien et notamment le programme des animations.

Retrouvez toutes les informations du Midi Corrézien sur le site web :
www.midicorrezien.com, contact@midicorrezien.com, 05.55.84.31.00
Vous pouvez également y accéder en passant par le site web de la commune
www.saillac.fr, rubrique Midi Corrézien



Compte-rendu du pré-diagnostic agricole effectué à l'amont du PLUi - Meyssac, le 13 mars 2019

Cérémonie des vœux de la Communauté de Communes autour de son Président Alain Simonet, ses Vices-Présidents, le Préfet Frédéric Veau, le Sous-Préfet Jean-Paul Vicat et le Président du Conseil départemental Pascal Coste



BELLOVIC

Le Syndicat Mixte Bellovic renouvelle sa confiance à Saur pour la gestion de son service d'eau potable (Communiqué de presse du 15 février 2019).

Le 12 février 2019, sur le site de la station de production d'eau potable de La Grèze à Nonards, Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat Mixte Bellovic, et Louis-Roch BURGARD, Président exécutif de SAUR, ont signé officiellement le contrat de Concession de Service Public eau potable sur les 38 communes du Syndicat, en présence des Vice-Présidents, des membres de la Commission d'ouverture des plis, des bureaux d'études et du personnel du Syndicat.

Voté à l'unanimité le 30 novembre dernier à Astailac, ce contrat accorde à Saur la gestion du service d'eau potable de plus de 10 000 abonnés pour une durée de 12 ans.

Parmi les cinq candidats à la consultation, Saur a su convaincre le Syndicat Mixte Bellovic de lui renouveler sa confiance, autour d'engagements ambitieux :

- La performance des rendements de réseaux. Afin de garantir une gestion durable des ressources, l'objectif de rendement sur les réseaux a été fixé à 80% à l'horizon 2022, ce qui permettra de réaliser une économie de 100 000 m³/an sur la durée du contrat. Elle sera rendue possible grâce à la mise en oeuvre d'une politique d'innovation, en déployant des capteurs intelligents sur le réseau (débitmètres, branchements d'écoute acoustique...), et à la mise en place d'une plate-forme d'échanges sur-mesure en lien avec le Centre de Pilotage Opérationnel régional Saur, « tour de contrôle de l'eau ». Le Syndicat Mixte Bellovic bénéficiera ainsi d'une supervision en temps réel du fonctionnement du service et des 1 048 km de réseaux qui le composent.

- Un ancrage territorial fort. Une équipe locale accompagnera le Syndicat pour répondre aux enjeux de proximité et de performance. Les moyens techniques, implantés à Branceilles au coeur du territoire, et l'appui de la direction régionale Saur de Brive, garantiront réactivité et efficacité au bénéfice de la continuité du service.

- La distribution d'une eau de qualité pour les habitants du territoire. Le Syndicat Mixte Bellovic a fait d'importants investissements ces dernières années avec notamment la construction de la station d'eau potable de la Grèze à Nonards. Dans le cadre du nouveau contrat, le patrimoine remarquable du Syndicat sera maintenu et amélioré avec l'objectif permanent de garantir une qualité d'eau irréprochable.

Contact : Jacques BOUYGUE – Syndicat Mixte Bellovic – 05 55 84 03 58 – contact@bellovic.fr

Bellovic

Issu de la fusion du Syndicat Mixte BBM Eau, du Syndicat Mixte des Eaux de Roche de Vic et le Syndicat Mixte d'équipement de la région de Beaulieu (SIERB), le syndicat mixte Bellovic assure, depuis le 1er janvier 2017, la compétence eau potable pour 38 communes, l'assainissement collectif pour 14 communes et la voirie rurale pour 13 communes. Le syndicat s'étend sur trois EPCI principalement sur le territoire de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien, celle de la Xaintrie Val'Dordogne (Albussac, Bassignac-Le-Bas, Neuville et la Communauté d'Agglomération du Pays de Brive (Turenne).



Le SIRTOM simplifie votre geste de tri.

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2018, c'est désormais chose faite !

Aujourd'hui tous les emballages se trient.

Depuis le 1er janvier, vous pouvez déposer tous les emballages ménagers sans exception dans les contenants de tri jaunes : emballages en métal, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception.

Quelques exemples : bouteilles et flacons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore sachets de brioche...

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage. Il ne faut pas déposer dans le contenant de tri les objets, quel que soit leur matériau.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaunes. Afin de libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité des papiers, nous vous préconisons de déposer tous les papiers dans les bornes de tri bleues déployées sur le territoire. Ces papiers seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Afin de faciliter votre geste de tri, vous allez recevoir une documentation pour vous accompagner dans la gestion de vos déchets. Par ailleurs, si vous êtes équipés de bac(s) individuel(s), nous vous invitons à demander les adhésifs des nouvelles consignes de tri auprès du sirtom ou de votre mairie.

Grâce à votre geste de tri, le SIRTOM agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : trions plus et mieux !



Ramassage des ordures ménagères tous les mardis après-midi (Saillac) et les vendredis matin (Génébrière, Croix de la Mougeinte / tournée de Chauffour)

Déchèterie de St-Julien-Maumont :
du lundi au vendredi : 14h -18h
le samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

En 2019, sera mise en place une colonne semi-enterrée en lieu et place du PAV (Point d'Apport Volontaire).

Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM)

Depuis 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative tient compte de la production réelle de déchets des foyers.

Son montant comprend deux parts :

- ▶ une **part fixe** calculée sur la **base imposable du local**
- ▶ une **part variable** calculée en fonction du **volume des déchets collectés** en année N-1

1 - Calcul de la part variable pour les maisons individuelles :

Elle est calculée en fonction du volume d'ordures collectées, déterminé par 2 paramètres :

- ▶ le volume du contenant utilisé :
 - le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
 - la trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée = 50L ou 100L
 - les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L
- ▶ le nombre de présentations :
 - levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
 - ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
 - retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs)

L'identification du déposant est assurée par une puce rattachée au bac ou au badge déclenchant l'ouverture de la colonne, de sorte qu'il ne peut y avoir de confusion avec un autre usager. Pour les sacs post-payés, la part variable est déterminée par le nombre de sacs délivrés en N-1, sur justification d'identité dans votre mairie ou dans nos bureaux.

Un prix au litre est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM de Brive.

Ce prix, multiplié par le volume de déchets collectés par foyer détermine le montant de la part variable.

Pour 2019 (production déchet sur l'année 2018), le prix au litre a été fixé à : 0.02 euros



Mode de calcul part variable : **Volume du bac X Nombre de levées X Prix au litre**

2 - Calcul de la part variable pour les immeubles collectifs :

En immeuble collectif, sauf pour les appartements qui ont pu être individualisés, le volume réel collecté au niveau de l'immeuble collectif est facturé au propriétaire qui le répartira ensuite sur chaque occupant au prorata de la base imposable de chaque local.

3 – Comment contrôler le montant de la part variable ?

Le détail de la part variable (volumes, levées, ouvertures de trappe) est consultable avec le numéro invariant figurant sur la taxe d'habitation, sur le site du SIRTOM de Brive :

<http://www.sirtom-region-brive.net/tarifcation-incitative/cotisation>

ou sur simple demande écrite auprès du SIRTOM de Brive :

SIRTOM de Brive – Avenue du 04 juillet 1776 – 19100 BRIVE.

Le montant de la part variable, compris dans la cotisation totale, apparaît également distinctement sur l'avis de taxe foncière.

Il vous est possible d'estimer votre montant de cotisation via le site internet avec la calculette mise à disposition dans l'onglet « actualité ».

EXEMPLE DE CALCUL

Un foyer en 2018 a présenté 20 fois son bac de 120 L à la collecte. Sa cotisation s'élèvera à :

- Part fixe : Base de son local X Taux communal
- Part variable : 120L X 20 levées X 0.02 = 48 euros

Total de la TIEOM facturée en 2019 = Partie Fixe + 48 € (sur l'année 2018)

4 - En cas de contestation où s'adresser

Si la contestation porte sur le montant de la part variable, la réclamation pourra être déposée soit directement auprès du SIRTOM de Brive qui la transmettra aux services fiscaux, ou auprès du Centre Des Finances Publiques dont vous dépendez (Service des Impôts des Particuliers de Brive pour les locaux d'habitation, ou Centre des Impôts Fonciers de Brive pour les locaux commerciaux.

Si la contestation porte sur un autre motif (part fixe) ou sur les deux composantes, la réclamation devra être déposée auprès de votre centre des finances publiques.



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ

DÉCHETS VISÉS : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT : compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchèterie

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAÏLLAUNE

ARENE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*Particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, gazes d'azote, nitroxyde de carbone et dans une moindre mesure, dioxyde et fluorure.

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE CONTRAVENTION DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER.

article R21-13 du règlement sanitaire départemental

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Sortie au musée Champollion de Figeac

C'est sous un beau soleil de mai que les écoliers saillacois ont passé une journée pédagogique à Figeac au Musée Champollion des Ecritures du Monde. La journée a commencé par une visite de la vieille ville et la découverte de la Place des Ecritures, avec au sol la reproduction "en grand" de la Pierre de Rosette. La visite s'est poursuivie au Musée, maison natale de Jean-François Champollion. Les enfants ont pu découvrir son univers et des vidéos explicatives sur les anciens supports d'écriture : tablette en argile, papyrus. La journée s'est terminée au dernier étage autour d'une ancienne presse d'imprimerie et de très vieux livres

Ce musée est gratuit pour les moins de 12 ans et leurs accompagnateurs. Le coût du transport a été pris en charge par la Coop scolaire.



Fête des écoles et départ à la retraite de Jean-Pierre Coignac

La fête de fin d'année des écoles du RPI a eu lieu en juin 2018 sur la place de Saillac. Malgré la canicule, les élèves de chaque école ont effectué leurs tours de chants et de danses sous l'oeil des familles, amis et élus. Ce fut l'occasion également de remercier chaleureusement Jean-Pierre Coignac, qui, après avoir passé 8 années dans notre petite école, a pris une retraite bien méritée. Quelques cadeaux lui ont été remis, notamment une ancienne table d'écolier rénovée pour l'occasion par notre conseiller Denis Louradour. La fête des écoles s'est terminée par le traditionnel barbecue.

Depuis septembre 2018, c'est une nouvelle professeur des écoles qui a succédé à Jean-Pierre Coignac : Corinne Fialip

Le spectacle de Noël du RPI a eu lieu au cinéma Uxello de Vayrac, l'entrée a été offerte à tous les enfants par Saillac Animation.

Collonges GS - CP



Enseignante : Karine Roy

Chauffour CE 1 & 2



Enseignantes : Clarisse Certes et Anne Digoia

Saillac CM 1 & 2



Enseignante : Corinne Fialip

Depuis septembre 2018, le RPI est repassé à la semaine des 4 jours :

- Collonges : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 16h45 APC 13h30 - 13h50
- Chauffour : 8h45 - 12h15 / 14h15 - 16h45 APC 13h30 - 14h00
- Saillac : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h00 APC 13h50 - 14h20

Organisation du RPI à la rentrée 2019.

M. Alberici (Inspecteur de l'Education Nationale) a reçu les maires des 3 communes, en octobre 2018, et leur a signalé une éventuelle fermeture de classe sur le RPI (effectifs faibles). Suite à cet entretien et à la discussion lors du premier conseil d'école au sujet de la baisse des effectifs, les maires des trois communes ont décidé d'ouvrir le RPI aux élèves des Très Petites, Petites et Moyennes Sections de maternelle, à la rentrée 2019.

La répartition des classes sera la suivante :

- TPS, PS, MS, GS: école de Collonges
- CP-CE1-CE2: école de Chauffour
- CM1-CM2: école de Saillac

Cette nouvelle organisation entraînera de nouveaux horaires pour les écoles :

- Collonges : 8h45-16h15 (classe, avec une pause méridienne de 1h30)
APC (2 jours/semaine) de 16h15-16h45
- Chauffour : 8h45- 16h15 (classe, avec une pause méridienne de 1h30)
APC (2 jours/semaine) 16h15-16h45
- Saillac: 9h-16h30(classe, avec une pause méridienne de 1h30)
APC (2 jours/semaine) 8h20-8h50

APC (Activités pédagogiques complémentaires) : soutien proposé par l'enseignant à des élèves en difficultés sur certaines périodes en concertation avec les parents

CONTACTS

- Saillac - 05 55 25 32 33 (école), 05 55 25 41 37 (mairie)
- Chauffour - 05 55 25 45 90 (école), 05 55 25 42 82 (mairie)
- Collonges - 05 55 25 44 85 (école), 05 55 25 41 09 (mairie)

Un conférence dédicace le samedi 18 août 2018 au Musée de la Noix

Frédéric le Hech a conquis une nombreuse assistance (40 personnes) pour un moment de l'histoire corrézienne très intéressante relatée dans son livre sortie fin 2017. Il a fait un zoom sur l'histoire de Saillac dans le cadre idéal et somptueux de la salle du trésor du Musée avec sa mezzanine venant grandir l'évènement.

La soirée s'est poursuivie par un rassemblement et un échange convivial autour d'une ardoise gourmande du ays avec des produits locaux goûteux et savoureux pour les 30 convives ayant réservé sous la petite pergola des « Quatre Demoiselles » au pied de la sculpture du cerneau en bronze sur son promontoire, apéritif à la noix de rigueur offert à tous.

Le maire et les organisateurs plus que réjouis de cette première qui, sans aucun doute, devrait en appeler d'autres remerciant en des termes sincères et chaleureux M. Le Hech et les 6 bénévoles ayant aidé à la préparation et au service de table de cet évènement.

Livre : *Histoire de la Corrèze* de Frédéric Le Hech, en vente au Musée de la Noix.



La saison dernière, le Musée de la Noix, a réouvert le 1^{er} juin avec aux manettes notre agent communal pour la saison : Marie-José Brusau, épaulée aux mois de juillet et d'août par Lily Charron Estèves et Marta Dokounina. Le Musée a vu une très bonne fréquentation et des retours qualitatifs des visiteurs tombés sous le charme de cet espace et enchantés par l'accueil cordial qui leur est réservé.

Le 9 juin 2018, le Musée a accueilli un groupe de malentendants de 20 personnes pour lequel le Maire Olivier Laporte avait acté la réservation depuis l'hiver précédent avec Mme Germaine Bordes (malheureusement absente pour cette occasion en raison d'une hospitalisation de dernière heure). Le Maire aura su s'improviser guide, notamment grâce à la sensibilisation à l'accueil de personnes déficientes (rappel : en 2016, quelques élus et agents municipaux avaient suivi une formation dispensée par Braille et Culture en 2016 pour sensibiliser à l'accueil d'un public malvoyant).

Ce public a su apprécier grandement la visite du musée et l'apéritif à la noix qui a suivi et ce, malgré l'absence de sous-titrage de la vidéo de la salle voûtée. Par là même, Saillac affirme une nouvelle fois sa volonté d'accueillir au mieux les personnes souffrant de déficiences auditives ou visuelles.

En début de saison, le Musée a également reçu le directeur de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne M. Yves Buisson qui nous avait fait l'honneur, malgré son emploi du temps chargé, de nous rendre visite sur invitation du Maire pour faire un point sur la communication et les possibles évolutions du site.

CIRCUIT 3 MUSEES

Le chemin de randonnée de près de 20 km qui a ouvert en juin 2018 et dessert les Quatre Demoiselles, l'espace de découverte de la faille géologique à Noailhac, la Maison de la Sirène à Collonges et la ferme de la famille JAUBERTIE à Ligneyrac est dorénavant balisé.



Randonnée Culture et Patrimoine

Au cours de l'automne dernier, à l'initiative de M. Alain Viry, coordinateur et guide du jour sous l'égide des "Métatarsiens"* de Brive, une randonnée pédestre faisait une halte un peu particulière à Saillac pour un point culture et patrimoine.

Le Maire a accueilli les 35 randonneurs qui ont pris place dans notre église classée aux Monuments Historiques. Il a présenté les programmes d'investissements successifs pour la mise en valeur et l'amélioration du patrimoine de notre village dont il a fait l'inventaire : restauration du tympan de l'église en 2008, Musée de la Noix, aménagement du bourg et enfouissement total des réseaux en 2009, assainissement collectif 2010 en relevant aussi la belle attractivité avec une école en RPI, le balisage des chemins de randonnées, un engouement associatif avec les élus sans pareil (moyenne de 5000 convives lesvendredis de juillet et août pour les Marchés de Producteurs de Pays depuis 2003), une démographie à +25% depuis 2001 et d'autres points attestant du bon vivre à Saillac, sans oublier

la richesse agricole que représente la Noix «Marbot». S'en est suivie une visite des Quatre Demoiselles.

**Amicale existante depuis une cinquantaine d'année créée à l'initiative, entre autres, de Bernard Denoix, qui était à l'origine fondée sur le pèlerinage Brive Rocamadour. Marche, amitié, découverte et bonne*



2018 a de nouveau été une année avec de nombreuses animations pour notre petit village qui fédère un important noyau de bénévoles dans une société où l'entraide et les coups de main sans contrepartie sont de plus en plus rares. Tous les bénévoles qui participent à faire vivre le village et qui donnent de leur temps sont donc à remercier chaleureusement.

Voyage intergénérationnel

Le samedi 02 Juin a eu lieu le voyage intergénérationnel, pour le coup bien réel avec la doyenne Ginette (en co-pilote) et le petit Maxence et ses 15 mois ! Organisé par les associations du village et la mairie, cette journée a rencontré un vif succès avec pas moins de 48 participants (bus complet). Dans une sympathique ambiance et sous le soleil, le voyage a démarré avec la visite du Château de Hautefort en Dordogne et son jardin arboré, haut lieu symbolique et patrimonial exceptionnel. Les jardins sont une des grandes contributions de la baronne de Bastard au sauvetage du Château de Hautefort, et ils participent, aujourd'hui encore, à la renommée du domaine et au plaisir de sa visite.

S'en est suivi un repas de haute voltige au « cochon gourmand », cochon à la broche cuit devant les hôtes. Ce fut un véritable « gueuleton » de saveurs dans un lieu très reposant avec une vue remarquable sur le château.

Pour finir notre petite escapade, les Saillacois ont su apprécier la visite de Lascaux IV, reconstitution très réussie, inaugurée en 2016 par M. Hollande.

Le groupe est rentré à Saillac vers 19h après une bien belle journée passée ensemble avec moment d'échanges de grande valeur.

La fête votive

Le vendredi 13 juillet a eu lieu le marché de producteur de pays inaugural avec les officiels.

Quelques 75 coureurs sous une chaleur torride, une dizaine d'enfants (merci à Jean-Pierre Buisson cheville ouvrière de cette journée avec Thomas Vigne). S'en est suivie une distribution de très beaux lots avec des produits de beauté Bernard Cassière.

En soirée, les festivités se sont poursuivies par le traditionnel concours de bras de fer et par un récital de chansons françaises fort apprécié autour du repas de 150 convives avec des cochons à la broche.

Le dimanche 15 juillet, l'abbé Gérard Reynal a célébré une belle cérémonie religieuse, suivie d'une procession au monument aux morts avec les conscrits et un dépôt de gerbe accompagné de l'hymne national joué de fort bel manière par Anaïs Richard (juste le lendemain de ses 16 ans) et accompagnante des aubades. Nous remercions grandement les conscrits : Antoine Garcia et Valentin Crémont ainsi qu'aux accompagnateurs, Natacha Larroque, Denis Louradour, Bernard Delpech et l'accordéoniste Anaïs Richard, et bien sûr aux habitants pour leur générosité.

La fête s'est conclue par un pot amical du souvenir au Musée de la Noix à 11h30 dans une ambiance très chaleureuse.



Plusieurs générations de Saillacois réunies pour un voyage périgourdin - 2 juin 2018

Fête de la Noix, le 7 octobre 2018

Cette 13^{ème} édition de la Fête de la Noix a été plutôt réussie malgré les caprices de la météo. Seuls les exposants du vide-grenier auront fait défaut. Néanmoins une quarantaine de valeureux exposants ont bravé les intempéries du matin et ont été gracieusement remerciés et choyés pour l'occasion par l'organisatrice : Jocelyne Laporte. L'éclaircie du début de l'après-midi aura compensé à merveille la matinée plutôt maussade. Notre village a connu une fréquentation bonne enfant et nombreuse (environ 3000 visiteurs) pour admirer une fois de plus le programme riche et les nouveautés de cette fête avec diverses animations de grande qualité : le théâtre de marionnettes Guérin faisant chapiteau complet pour ses deux représentations, le moulin à huile, la cuisson du pain au noix dans le four à bois, le manège carrousel, les balades à poneys, les déambulations de rue du cirque Cucico et Pintou en vadrouille, le concert Cantate 19 en l'église et aussi l'espace auteurs.

Bien entendu, le Musée de la Noix avait ouvert grand ses portes pour des visites à un tarif préférentiel.

On a pu également noter la satisfaction des exposants de produits au marché gourmand dont un nouveau venu : un producteur de fruits de mer de Lege/Cap ferret. Quelques 350 convives ont pu être rassasiés.

A l'espace technique, la démonstration des machines nucicoles en milieu d'après-midi a rencontré un franc succès. Une foule immense a pu apprécier les commentaires avertis du commercial Frank des Etablissements Arlie, de M. Poullain Société Ciman/Sommier, les remorques Lachaux de Marcillac et ceux, plus précis, de Jacky Leymat lors du vibrage (L. Picard) et du ramassage des noix (Joël Ulmet). Nous en profitons pour remercier le comité du Noyer et la Chambre d'Agriculture. On notera aussi cette année la petite nouvelle sur cet espace : la société ECOLEA qui propose un concept de presse pour fruits à coque avec démonstration et dégustation attrayante. De nombreux contacts ont été noués à cette occasion.

L'exposition photo de Daniel Roblin globe-trotteur de Saillac très en verve sur le parvis de l'église et du Musée est venu joliment agrémenter cette journée.

Voilà de quoi satisfaire et récompenser nos bénévoles, organisateurs et élus, qui ont mis une fois de plus du baume au cœur à une programmation remarquable et novatrice pour cette 13^{ème} édition.

Seule l'inauguration officielle a été un peu perturbée le matin avec un protocole un peu encorné par le maire Olivier Laporte accueillant les hôtes entre deux chapiteaux et quelques ondées. Pour autant la météo n'a pas entamé l'enthousiasme du maire qui a prononcé un discours passionné et émouvant pour le bon vivre et le bel engouement de notre petite cité de Saillac. Pascal Coste, le Président du Département, et Christophe Patier Adjoint de Brive et conseiller Régional, ont souligné à leur tour cette belle énergie.



Etaient aussi présents de nombreux Maires du Midi Corrézien, Mme Noialhetas, suppléante du Sénateur, Joël Soursac, Président du GAL (Groupe d'Actions Locales), le Major de la COB (Communauté de Brigades) de Beaulieu avec ses équipes et bien d'autres personnalités. Tout ce petit monde s'est réuni autour d'un apéritif à la noix comme il se doit en pareille circonstance.

Le clou de la fête s'est déroulé en fin d'après-midi avec le résultat de la tombola qui consistait à deviner le poids du pain géant : 107 kg. Le gagnant était récompensé d'une tireuse à bière. Par la suite, le pain géant a été vendu en tranches qui sont pour ainsi dire "parties comme des petits pains". Des parts de gâteaux étaient également vendues pour le plus grand régal des visiteurs (merci aux boulangers Messieurs Bos et Borie de Meyssac).

Un grand merci à l'équipe de Saillac animation (Denis Louradour, Thomas Vigne et Christelle Domingo), à la municipalité, au speaker Gérard Lobato et aux nombreux volontaires qui se sont retrouvés de nouveau le lundi 08 et samedi 13 octobre pour le rangement du matériel et clôturer de fait la saison des festivités 2018.

Bilan 2018

Le voyage intergénérationnel a été une franche réussite, les retours des saillacois présents ont été unanimement positifs. Cette action biennale reviendra en 2020.

Les Marchés de Producteurs de Pays sont toujours notre manifestation phare avec une organisation rodée et plus de quinze saisons au compteur que nous devons faire perdurer car c'est une vitrine inestimable et inespérée pour notre village. Cette manifestation ne doit pas être non plus figée et doit évoluer avec son temps. En « nouveauté » 2018, la fermeture à 23h30 a beaucoup fait parler mais cela n'a affecté en rien la fréquentation à table. Il est vrai qu'une partie de la « clientèle du soir » s'est moins déplacée mais cela ne pèse pas par rapport au gain de temps et de sérénité en fin de soirée pour les bénévoles présents et les riverains. Les marchés de Saillac sont certes festifs mais avant tout des marchés où l'on consomme des produits locaux. Cette expérimentation sera reconduite cette année.

La fête de la Noix a été une réussite même si elle a souffert d'une matinée maussade, merci notamment aux brocanteurs saillacois d'avoir joué le jeu et d'avoir déballé, l'après-midi leur a donné raison. Chaque espace (brocante, marché gourmand, artisans locaux, littérature, technique) forme un tout qui est devenue un rendez-vous identifié sur notre territoire et qui a de belles perspectives futures devant lui.

Le bilan de cette saison 2018 est donc très positif sur le plan moral mais également financier. Cela nous permet de continuer notre programme de renouvellement et de rachat de matériel pour que les bénévoles disposent d'outils adéquats et que le public soit accueilli dans les meilleures conditions possibles. Nous continuerons également à nous impliquer dans la vie locale comme lorsque nous avons payé l'entrée au cinéma à tous les enfants du RPI Collonges-Chauffour-Saillac pour Noël 2018 ou quand nous avons mis à disposition nos installations pour l'association des parents d'élèves lors de la fête des écoles en juin dernier.

L'année 2019 a déjà commencé par un important changement dans la vie de l'association car les statuts ont été modifiés. Le principal changement est l'apparition d'un bureau collégial pour l'administration de l'association afin de permettre que la responsabilité de l'association ne repose pas sur les seules épaules du président mais sur un groupe de 6 à 15 membres. Le premier bureau collégial est donc composé de :

Le bureau de l'association

- *Co-Président* : Thomas VIGNE
- *Co-Présidente* : Christèle DOMINGO
- *Co-Présidente* : Nathalie CHARRON ESTÈVES
- *Trésorière* : Marie-Jo BOUDET
- *Trésorier adjoint* : Lucas ROMAGNOLI
- *Secrétaire* : Jocelyne LAPORTE
- *Secrétaire adjoint* : Jacqueline CASTAGNÉ

➤ Nous remercions une nouvelle fois les personnes qui permettent à cette association de vivre et souhaitons continuer à réunir les saillacois pour faire vivre le village. Que vous soyez nouvel habitant ou habitant résidant depuis de nombreuses années, anciennement ou non impliqué, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre part à nos actions, nous avons de la place pour chacun même si vous n'avez pas beaucoup de disponibilité. Une adresse mail est à votre disposition : sailacanimation@gmail.com



Saillac Animation prépare les festivités estivales - juin 2018.

Les Amis de Saillac

Les Amis de Saillac est une association d'environ 50 membres . Cette association accueille saillacois et saillacoises, habitants ou natifs de notre village. L'accueil est aussi ouvert à toutes autres personnes qui le souhaitent.

En février 2018 , nous avons reçu le conteur lotois Clément Bouscarel pour un moment de contes mêlant traditions et légendes pour le plus grand plaisir des spectateurs réunis.



*Le conteur
Clément Bouscarel
février 2018*

Le tournoi de belote 2018 a eu comme en 2017 un fort beau succès et des lots pour tous les gagnants ! Reconduit le 22 mars 2019, il s'annonce comme déjà complet avec 64 inscrits. Merci à toutes les personnes qui participent aussi en offrant des lots . En mai, les Amis de Saillac se sont retrouvés avec les participants du village et Saillac animation pour une belle journée au Château d'Hautefort et aux Grottes de Lascaux IV. Le prochain voyage est prévu pour 2020 .

L'assemblée générale et son bilan annuel suivie d'un repas a eu lieu le 19 Aout 2018 et sera reconduite le 11 Août 2019 .

Depuis deux ans , les Amis de Saillac organisent avec les parents et enfants la soirée « Frissons et bonbons d'Halloween » qui sera reconduite aussi le 31 octobre 2019 .

Les activités 2019 ont déjà commencé le 10 février pour la Chandeleur avec le spectacle de Biniou-man joueur de Cornemuse accompagné d'un jeune homme qui jouait le role d'un "papé" en maison de retraite . Malheureusement le public attendu était peu présent !

L'équipe des Amis de Saillac en partenariat avec la mairie a le plaisir de vous annoncer le très beau projet de printemps « La boîte à lire » bientôt au cœur du village

Pour toutes nouvelles adhésions ou des renseignements vous pouvez prendre contact avec Monique Rouillard la Présidente .

Composition du bureau des Amis de Saillac :

- *Trésorière* : Christelle DOMINGO
- *Secrétaire* : Joel PESSEREAU
- *Présidente* : Monique ROUILLARD
- *Président d'honneur* : Léon MARCILLOU
- *Membre du bureau* : Odile TRONCHE

Société de chasse



Une belle saison de chasse.

Le lièvre et les pigeons ramiers sont bien présents ainsi que des perdreaux et les faisans suite à des lachers.

Comme l'année précédente, je constate toujours la prolifération des sangliers qui causent de plus en plus de dégâts. Trois battues intercommunales Saillac, Ligneyrac, Chauffour, Cavagnac ont permis de réguler le nombre de sangliers sur la commune.

La déclaration des dégâts sur les cultures se fait à la Fédération Départementale des Chasseurs. La Société de Chasse ne peut intervenir sur la protection des cultures par manque de moyens financiers et de personnel. De plus, il faut savoir que le droit de chasse doit être signé pour toute intervention.

Le Président, Jean-Marie COULIÉ



Un centenaire du 11 Novembre dignement et solennellement célébré dans notre village

La cérémonie a débuté à 11h par l'enregistrement des sonneries des cloches par le Maire comme dans toutes les communes de France, attirant de fait quelques personnes intriguées. Ceci avait pour but de rappeler 100 ans plus tard, la foule en liesse envahissant les rues à la sonnerie à la volée des cloches annonçant l'armistice.

A 11h45, une foule nombreuse s'est regroupée devant la mairie en présence de Corinne Filiap, notre institutrice entourée de nombreux enfants. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la place où trône le Monument aux Morts pour un hommage vibrant en ce centième anniversaire de l'armistice.

Un mot d'accueil du Maire a rappelé à l'assistance quelques moments émouvants, difficiles et douloureux de ces quatre années. Il a également souligné l'importance de rapprocher les Français et aussi les jeunes générations d'un haut lieu de Mémoire Communal et National.

S'en est suivi l'appel des Morts par Claude Sourzac, suivi d'une minute de silence ponctuée par « La Marseillaise ».

Puis les enfants ont lu les cinq dernières biographies de nos soldats morts aux combats, faisant suite à l'initiative démarrée il y a trois ans (merci à Christelle Domingo pour son travail de recherche). Enfin Mélodie Tronche fit la lecture d'une très vieille lettre de 1916, émouvante et poignante d'un des soldats : le Sergent Marcel Dablanc qui n'était autre que son arrière-grand-père (La lettre du Caporal Etienne Delmond est prévue pour une autre cérémonie).

Cette célébration de l'armistice s'est terminée par la lecture du message de l'UFAC et du message du Président de la République dans un silence de « cathédrale ».

Un hommage a été fait à nos trois soldats morts pour la France durant ces douze derniers mois (deux au Mali 33 et 32 ans et un en Irak 21 ans), suivi de nouveau d'une minute de silence et de l'hymne de la nation en leurs mémoires.

Le Maire a remercié chaleureusement les participants nombreux à ce moment important de l'histoire avant de passer à la collecte des bleuets et d'inviter l'assistance au pot du souvenir au Musée de la Noix.

Centenaire à graver dans l'histoire et nos mémoires. Vive la Paix.



LES CARNETS SAILLACOIS

Carnet rose 2018

Gabriel Titouan et Nino Rafaël, jumeaux de Carole et Stéphane GRAFTEAUX

Carnet gris 2017- 2018

2018 : Denise MEYSSIGNAC née DELSOL à l'âge de 91 ans, Denise ROUVELOUP née Meyssignac à 94 ans, Marie-Thérèse DEY née LOIRAT, à 91 ans, Marie-Louise MONNIER née DESSUS DE CEROU, à 97 ans, Mme LARROQUE (mère de Gilles LARROQUE, époux de Natacha LARROQUE, conseillère municipale)

A noter : depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS sont enregistrés en mairie et non plus au Tribunal d'Instance.

La mairie de Saillac a enregistré 2 PACS en 2018.

LES NOUVEAUX HABITANTS

Axel DAHLEM au Bourg,
Marine ROBERT au Bourg,
M. FAUVILLE à La Deymie,
Johan DUMUR, Laura UHRING et Sacha à La Bertine,
Alain FERNANDO, Cécile PENEDO et Nathan à La Bertine,
Valentin MARGERIT à La Bertine,
Sébastien LAROCHE, Philippe FRÈREBEAU à La Bertine.



ECHÉANCES ELECTORALES

Liste électorale au 31 mars 2019 : 186 électeurs

Élection	Année	Durée de mandat	Dernières élections
Européennes	26 mai 2019	5 ans	25 mai 2014
Municipales	2020	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	2021	6 ans	6 et 13 mars 2015
Présidentielle	2022	5 ans	23 avril et 7 mai 2017
Législatives	2022	5 ans	11 et 18 juin 2017
Sénatoriales	2020	6 ans	28 septembre 2014

Département de la Corrèze

Collège de Meyssac

Communes de Saillac, Meyssac, Curemonte, Chauffour et Collonges

Le jeudi 7 février 2019, le Département a été informé d'une suspicion d'intoxication alimentaire dont auraient été victimes des enfants des classes de primaire et de maternelle des écoles de Saillac, Meyssac, Curemonte, Chauffour et Collonges. Ces écoles bénéficient de la préparation des repas réalisés par le collège de Meyssac en sa qualité de cuisine centrale.

Conformément au plan de maîtrise sanitaire du Département, une enquête interne a été faite. Elle a conclu au respect total des règles de traçabilité d'approvisionnement et d'hygiène dans le cadre de la préparation des repas.

Par ailleurs, des contrôles microbiologiques des "plats témoins", conservés dans les différents points de restauration ont été organisés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) et confiés au laboratoire Qualyse.

Le résultat des analyses est satisfaisant. Aucun germe susceptible d'entraîner une intoxication alimentaire n'a été détecté, ce qui écarte toute responsabilité de la restauration scolaire dans les malaises éprouvés par les enfants.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Service de garde médecins jours
fériés et week-ends :
0 810 19 19 55
Service d'urgence : 18 ou 112

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92
email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr
ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Un petit Zoom sur l'EP Racing et ses essais réalisés à Saillac le dimanche 08 Avril 2018

Mais avant cela, un petit retour sur la période hivernale s'impose :

Ce n'est que début mars que nous avons rouvert le capot de la Clio : afin de s'assurer que la belle fonctionne correctement, nous l'avons soumise au test du banc de puissance moteur chez Pito Engineering à Périgueux. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque le verdict tomba ! La feuille de relevés nous annonce alors une perte de 16 cv ! Nous nous rendons compte que ce problème nous handicape depuis la fin du premier tiers de la saison dernière. En effet, un sifflement provenant du turbo m'avait interpellé, sans toutefois en trouver la cause. Grâce à Pierre de chez Pito, nous décelons une durite de turbo sectionnée, une pompe à essence haute pression défectueuse et des bougies fatiguées... Bref, une fois réparée, la diva retrouve sa puissance d'origine.

Lors des essais de présaison (merci à Olivier Laporte - Maire de Saillac et son équipe de bénévoles), nous constatons aussi un jeu excessif dans le train arrière, ce qui nous impose un démontage complet afin de changer les rotules et les roulements.

Arrive alors la première manche du Championnat de France ; en effet, nous réintégrons cette année la première division du Championnat de la Montagne. Celui-ci s'étale sur 8 courses, et offre la possibilité de marquer des points par la même occasion, afin de se qualifier pour la Coupe de France. Comme vous l'avez compris, nous allons courir après deux lièvres à la fois, le challenge s'avère relevé !

C'est donc à Saint-Jean-du-Gard, au Col Saint-Pierre, que s'est déroulée notre première confrontation les 13 et 14 Avril.

Après une première montée libre trop prudente et sous la pluie, je décide d'accélérer pour la première montée chrono, mais je ne suis récompensé que par une grosse perte d'adhérence et la Clio dans le rail... Je ne comprends alors pas la situation et me remets en question. Je décide de changer les pneus, mais la pluie redouble alors que ma monte pneumatique est inadaptée : c'est un samedi cauchemardesque ! Le soleil nous accueille pour la deuxième montée de course le dimanche matin, et c'est sur une piste encore humide que je réalise un temps à deux secondes de mon record personnel de 2016 (sur un tracé de 5,1 km). Lors de mon retour à l'assistance, les freins arrière se bloquent, immobilisant la voiture durant plus d'une heure sur le bord de la route. Dimitri parvient à débloquer un flexible de frein coincé entre l'essieu et la caisse. Cette péripétie a eu le don de faire monter la pression de façon désagréable... Il ne me reste qu'une seule montée pour me battre en vue du podium de la catégorie, c'est pourquoi je décide d'alléger au maximum la voiture, en ne mettant que la quantité d'essence nécessaire. Après un premier tiers de tracé enchaîné sans aucune faute, j'ai 1,3 seconde d'avance sur le premier de la catégorie (données du relevé intermédiaire du 2ème kilomètre du tracé). C'est alors qu'en plein appui, la voiture se met brutalement en mode dégradé, m'annonçant un manque d'essence. Je finis donc la course au ralenti... Avec mon chrono correct du matin, je sauve une troisième place de la catégorie, mais quelle déception !!



Éric PEYRARD
pour EP RACING

Concours de belote - mars



Les conscrits de la fête votive - juillet



Cérémonie du 8 mai



Vainqueurs des 10 km de la Noix - juillet



**Les écoliers saillacois
au Musée Champollion - 17 mai**



Fête du RPI - juin



Marché de Producteurs de Pays



Inauguration des Marchés de Producteurs de Pays - 17 juillet



Fête de la Noix, au stand technique - 7 octobre



Halloween



Fête de la Noix, les Pintous en Ballade - 7 octobre



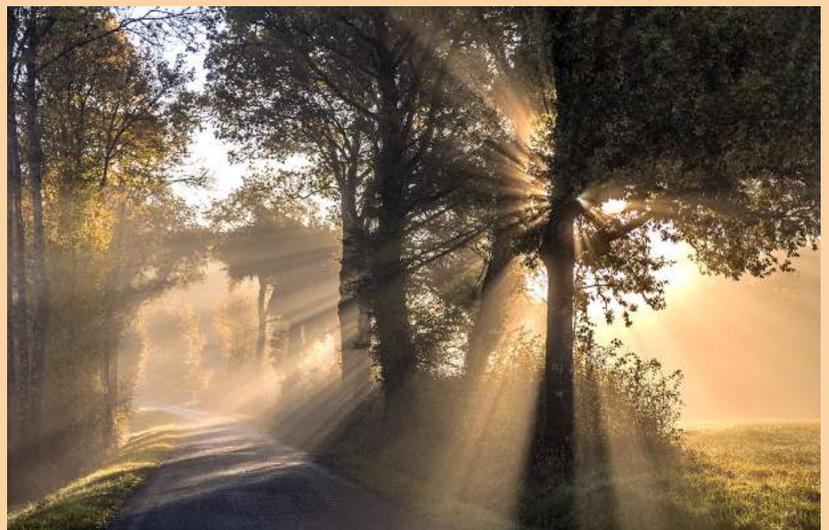
100ème anniversaire de l'Armistice de la Guerre de 1914-1918



Saillac dans les brumes matinales - © Daniel Roblin



Fête de la Noix, inauguration - 7 octobre



QUIZ NOIX

- 1 La culture de la noix s'appelle : **E** la noyerculture
G la noisiculture
A la nuciculture
- 2 Comment s'appelle l'intérieur de la noix : **E** le cerveau
T le cerneau
A la coque
- 3 La partie verte qui recouvre la noix est : **E** la proue
B la broue
A le vert
- 4 La commune de Saillac est dans : **E** le Lot
G la Dordogne
R la Corrèze
- 5 Une AOP signifie : **M** Appellation d'Origine Protégée
G Appellation d'Origine Paysanne
A Appellation Originnaire du Pays
- 6 Une plantation de noyers s'appelle : **E** une noiseraie
O une noyeraie
D une noyade



Quel mot peut-on écrire avec les lettres obtenues avec les bonnes réponses ?
Indice : le village de Saillac est le berceau de cette variété de noix.



AGENDA 2019

 dimanche 13 janvier

 dimanche 10 février

 vendredi 22 mars

 dimanche 31 mars

 samedi 22 juin

 samedi 29 juin

 tous les vendredis de juillet et d'août à partir de 17h

 samedi 20 et dimanche 21 juillet

 mercredi 10 *ou* 17 juillet

 vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre

 dimanche 6 octobre

Vœux et galette à la population

Après-midi Chandeleur et récréative avec Luc VAILLANT "Biniou Man", joueur de cornemuses à 15h.

Concours de belote à la salle polyvalente 20h30

Repas des Aînés au Moulin de Castagné à Martel

Feu de la St-Jean + montage des chapiteaux pour les festivités estivales (matin) St-Jean célébrée au Musée de la Noix en soirée

Fêtes des écoles du RPI à Chauffour

Marché des Producteurs de Pays 17h30 - 23h30

Fête votive - Samedi, course "10 km de la Noix" 19h, concours de bras de fer, restauration grillade sur place et animation en soirée.

dimanche, messe suivie du dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts et d'un apéritif à la population au Musée de la Noix

Concert plein air "C'est ma tournée" financé par le Midi Corrézien
(date exacte à déterminer)

36^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine
 (Eglise et Musée de la Noix)

Vide Grenier / Brocante

A noter : la place de Saillac accueillera un point de ravitaillement pour des randonnées VTT :

- le 27 avril "la Noctambule"

- le 30 mai "la Flèche Malemortoise"

(matériel gracieusement prêté par Saillac Animation et la municipalité)



les Quatre Demoiselles

LE MUSÉE DE LA NOIX OÙ IL Y A À BOIRE ET À MANGER SAILLAC (5 min de Collonges -La-Rouge)

UN MUSÉE

Départ des visites
toutes les heures

HORAIRES

D'avril à octobre :

du mardi au dimanche de 14h à 18h
(dernier départ visite du musée à 17h)

Juillet et août : de 10h à 19h

(dernier départ visite du musée à 18h)

Fermé le lundi.

Visite de groupe possible (à partir de 15 personnes) sur réservation en dehors de ces horaires.

TARIFS

Adulte : 5 €, enfant : 3 €

Groupe adultes (+ 15 pers.) : 3,50 €,

Groupe enfants (6 à 16 ans) : 2 €

UN COIN BISTROT

Restauration en continu
de mai à octobre : 12h-20h.

UNE BOUTIQUE

Produits artisanaux et locaux

ANIMATIONS PONCTUELLES

Nous consulter



RÉSERVATIONS

05.55.22.70.62

www.4demoiselles.fr

contact@4demoiselles.fr

Le Bourg (place de l'église) 19500 SAILLAC

